



VILLE DE BATHURST
SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
PROCÈS-VERBAL

le 17 novembre 2025
18 h 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présences	K. Chamberlain, mairesse D. Knowles, maire adjoint P. Anderson, conseillère D. Branch, conseiller S. Brunet, conseiller J.-F. LeBlanc, conseiller S. Legacy, conseiller M. Skerry, conseiller M. Willett, conseiller
Absent	R. Hondas, conseiller
Fonctionnaires	T. Pettigrew, directeur général A. Parker, greffière municipale M. Abernethy, ingénieur municipal L. Foulem, directeur des communications corporatives S. Gauvin, trésorière D. McLaughlin, agent d'aménagement J-P. Oudin, directeur exécutif des services d'incendie N. R. Rabé Harou, urbaniste junior C. Roy, administratrice exécutive R. Wilbur, directeur des parcs, du service des loisirs et du tourisme M. Bouffard, directeur municipal d'urbanisme

- 1. MOMENT DE RÉFLEXION / RECONNAISSANCE TERRITORIALE**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par S. Legacy, conseiller
Appuyé par M. Skerry, conseiller

QUE l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

MOTION ADOPTÉE

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire publique tenue le 3 novembre 2025

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par P. Anderson, conseillère

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique daté du 3 novembre 2025 soit approuvé comme distribué.

MOTION ADOPTÉE

5. RÉOLUTIONS EN BLOC

6. PRÉSENTATIONS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

6.1 Statut du réseau des services publics et recommandations par Matthew Abernethy, ingénieur municipal

L'ingénieur municipal présente un aperçu de la distinction entre le fonds général et le fonds des services publics, en soulignant que les services d'eau et d'égout doivent être entièrement financés par les frais d'utilisation plutôt que par les taxes. La présentation a mis en évidence la nécessité d'augmenter les tarifs en raison de la hausse des coûts opérationnels, du vieillissement des infrastructures d'eau et d'égout et des retards importants en matière d'entretien. Le personnel recommande une augmentation annuelle de 5 % — soit 2,5 % pour les opérations et 2,5 % pour les investissements en capital — afin de stabiliser les services, maintenir la qualité de l'eau et amorcer le renouvellement à long terme des infrastructures, tout en notant que les grandes mises à niveau des installations devront toujours être financées par emprunt.

6.2 Résumé du budget 2026 par Sonia Gauvin, trésorière municipale

La présentation du budget 2026 présente un plan financier équilibré et durable totalisant 53,8 millions de dollars, couvrant les dépenses de fonctionnement et d'immobilisation des quatre fonds de la Ville. Malgré le gel des évaluations foncières, la Ville maintient ses niveaux de service en maximisant l'efficacité et en tirant parti de l'augmentation du financement de la capacité fiscale. Le plan stratégique oriente les investissements vers la croissance économique, l'attraction et la rétention de la population, l'amélioration de la gouvernance, la mobilité intégrée et la sécurité et le bien-être communautaires. Parmi les principales initiatives, on retrouve l'élaboration d'un plan de développement économique, l'avancement du réaménagement de l'ancien site du moulin, la mise en œuvre du Fonds pour accélérer la construction de logements, le renforcement de la collaboration régionale ainsi que l'adoption de politiques de gestion des actifs et de modération de la circulation. Des mesures axées sur la communauté visent à améliorer la visibilité policière, renforcer la prévention des incendies, soutenir le recrutement de pompiers volontaires, offrir un soutien en santé mentale et planifier les loisirs. Le budget de fonctionnement général de 40,7 millions de dollars et le budget de fonctionnement des services d'eau et d'égouts de 8,8 millions de dollars appuient les services essentiels, tandis que les investissements en immobilisations visent les routes, les services de protection, les infrastructures récréatives, les améliorations d'édifices et les projets critiques liés à l'eau et aux égouts. Les tarifs des services d'eau et d'égouts augmenteront de 5 % par année pendant cinq ans pour soutenir le

renouvellement à long terme des infrastructures. Dans l'ensemble, les budgets 2026 mettent l'accent sur la durabilité, la sécurité et le développement stratégique pour l'avenir de la Ville.

7. FINANCES

7.1 Total des comptes fournisseurs pour le mois d'octobre 2025

Proposé par J.-F. LeBlanc, conseiller

Appuyé par M. Willett, conseiller

QUE les comptes fournisseurs, incluant les salaires, pour le mois d'octobre 2025 soient approuvés comme indiqué ci-dessous :

Opération : 1 328 854 \$

Capital : 441 143 \$

Total : 3 484 626 \$

MOTION ADOPTÉE

7.2 Budget 2026

7.2.1 Budget de fonctionnement

7.2.1.1 Fonds de fonctionnement général

Proposé par D. Knowles, maire adjoint

Appuyé par S. Legacy, conseiller

QU'en vertu du paragraphe 99(2) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le budget total du Fonds de fonctionnement général pour l'année 2026, comprenant des revenus totaux de 40 693 066 \$ et des dépenses totales de 40 693 066 \$, soit approuvé comme suit:

REVENUES		
Property Tax Warrant	Mandat d'impôt foncier	\$ 28,533,643
Community Funding and Equalization Grant	Subvention de financement et de péréquation communautaire	\$ 4,588,861
Local Taxes	Taxes Locales	\$ 250,000
Services Provided to Other Governments	Services rendus à d'autres gouvernements	\$ 2,546,272
Sales of Services	Ventes de services	\$ 1,331,378
Other Revenue from Own Sources	Autres revenus - Propre sources	\$ 614,199
Other government transfers	Autres transferts gouvernementaux	\$ 895,167
Other Transfers	Autres transferts	\$ 1,933,546
TOTAL REVENUES		\$ 40,693,066
EXPENDITURES		
General Government Services	Services gouvernementaux généraux	\$ 7,023,600
Protective Services	Services de protection	\$ 13,764,413
Transportation Services	Services de transport	\$ 6,744,150
Environmental Health Services	Services d'hygiène du milieu	\$ 574,705
Environmental Development Services	Service de développement environnemental	\$ 2,536,265
Recreational and Cultural Services	Services récréatifs et culturels	\$ 5,164,705
Fiscal Services	Services Financiers	\$ 4,885,228
Other Services	Autres Services	\$ -
TOTAL EXPENSES		\$ 40,693,066
SURPLUS (DEFICIT)	SURPLUS (DÉFICIT)	\$ -

MOTION ADOPTÉE

7.2.1.2 Fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts

Proposé par D. Branch, conseiller
Appuyé par S. Brunet, conseiller

QU'en vertu du paragraphe 117(4) de la *Loi sur la gouvernance locale*, le budget total du Fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts pour l'année 2026, comprenant des revenus de 8 753 525 \$ et des dépenses de 8 753 525 \$, soit approuvé comme suit :

REVENUES		
Sale of Services	Vente de services	\$ 7,916,900
Other Revenue from Own Sources	Autres revenus - Propres sources	\$ 809,661
Other Government Transfers	Autres transferts gouvernementaux	\$ -
Other Transfers	Autres transferts	\$ 26,964
TOTAL REVENUES		\$ 8,753,525
EXPENDITURES		
Environmental Health Services	Services d'hygiène environnementale	\$ 6,051,443
Fiscal Services	Services Financiers	\$ 2,702,082
TOTAL EXPENSES		\$ 8,753,525
SURPLUS (DÉFICIT)	SURPLUS (DÉFICIT)	\$ -

MOTION ADOPTÉE

7.2.1.3 Mandat d'imposition

Proposé par M. Skerry, conseiller
Appuyé par S. Legacy, conseiller

ATTENDU QUE le conseil a approuvé la somme de 40 693 066 \$ comme étant le budget total du fonds de fonctionnement général de la municipalité; et

ATTENDU QUE la somme de 7 570 562 \$ représente des revenus non fiscaux; et

ATTENDU QUE la somme de 4 588 861 \$ représente la subvention de financement de la capacité fiscal; et

ATTENDU QUE la somme de 28 533 643 \$ représente le mandat de la municipalité; et

ATTENDU QUE les taux d'imposition pour Bathurst sont tels que décrits ci-dessous:

Autorités de taxation (#)	Évaluation résidentielle	Évaluation non résidentielle	Évaluation industrielle lourde	As siette fiscale	Mandat	Taux Rés.	Taux Non-rés.	Taux Ind. Lourde
962.01	87,258,200	250,900	0	87,684,730	\$848,437	0.9676	1.6449	1.6449
962.02	132,553,300	11,731,000	0	152,496,000	\$1,462,437	0.9590	1.6303	1.6303
962.03	1,120,528,800	219,791,800	0	1,494,174,860	\$26,222,769	1.7550	2.9835	2.9835
	1,340,340,300	231,773,700	-	1,734,355,590	\$28,533,643			

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE le conseil municipal ordonne et demande que le mandat soit perçu par le ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux sur les propriétés immobilières évaluées et imposables en vertu de la *Loi sur l'évaluation* et situées dans la Ville de Bathurst.

MOTION ADOPTÉE

7.2.2 Budget d'immobilisations

7.2.2.1 Fonds d'immobilisation général

Proposé par J.-F. LeBlanc, conseiller

Appuyé par M. Willett, conseiller

ATTENDU QUE le conseil municipal a étudié et révisé un plan municipal quinquennal d'immobilisation;

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE le conseil municipal approuve le Budget d'immobilisation 2026 tel que décrit ci-dessous:

Fonds d'immobilisations général	Total
Rénovation du Complexe Roussel O'neil Phase 2	\$ 1,200,000
Appareil de stockage pour les services policiers	\$ 45,000
Véhicule de police banalisé	\$ 65,000
Véhicule de police identifié avec équipement	\$ 90,000
1 camion d'incendie (4X4)	\$ 90,000
Route 134 - avenue Miramichi	\$ 491,000
Autres routes	\$ 725,000
Camions une-demi-tonne pour les opérations	\$ 65,000
Tracteur pour trottoir	\$ 200,000
Remorque à sel pour trottoir	\$ 30,000
Contrôleur d'éclairage	\$ 120,000
Toiture des immeubles riverain	\$ 50,000
Toiture Centre Aquatique	\$ 400,000
Roue Munter	\$ 44,822
	\$ 3,615,822
Financement	
Commission des emprunts de capitaux par les municipalités	\$ 400,000

MOTION ADOPTÉE

7.2.2.2 Fonds d'immobilisation pour eau et égouts

Proposé par D. Knowles, maire adjoint

Appuyé par S. Legacy, conseiller

ATTENDU QUE le conseil municipal a étudié et révisé un programme quinquennal d'améliorations apportées aux fonds d'immobilisation pour eau et égouts;

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QUE le budget du fonds d'immobilisation pour eau et égouts 2026 soit approuvé tel que décrit ci-dessous:

Fonds d'immobilisation pour eau et égouts	Total
Eau	
Réfection de la galerie d'admission de la rivière Middle	\$ 520,000
Remplacement contrôleur logique programmable (CLP) Siemens	\$ 40,000
Égouts	
Mise à niveau de l'arc électrique	\$ 125,000
Pompe de secours pour station de relevage critique	\$ 65,000
Eau & Égouts	
Aucun	
Financement	
Commission des emprunts de capitaux par les municipalités	\$ 750,000

MOTION ADOPTÉE

7.2.2.3 Commission des emprunts de capitaux par les municipalités

7.2.2.3.1 Demande d'autorisation

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par S. Brunet, conseiller

QUE la municipalité de la Ville de Bathurst demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter (ou de garantir le remboursement d'une somme emprunté ou de passer une entente de bail avec l'option d'achat ou une convention d'achat) une somme

maximale de 1 150 000 \$ aux fins suivantes:

But	Fonction	Montant	Terme
Fonds d'immobilisation général			
Ingénierie			
Route 134 - avenue Miramichi	Services de transports	\$ 400,000	10
Fonds d'immobilisation pour eau et égouts			
Machines et équipements			
Pompe de secours pour station de relevage critique	Services d'hygiène environnementale	\$ 65,000	10
Remplacement contrôleur logique programmable (CLP) Siemens	Services d'hygiène environnementale	\$ 40,000	10
Ingénierie			
Mise à niveau de l'arc électrique	Services d'hygiène environnementale	\$ 125,000	10
Réfection de la galerie d'admission de la rivière Middle	Services d'hygiène environnementale	\$ 520,000	10
Véhicules			
Aucun	Services d'hygiène environnementale	\$ -	10

Cette demande est présentée conformément à l'article 1.1 (ou au paragraphe 4(1) ou l'article 1.1 et au paragraphe 4(1)) de la *Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités* et à la résolution adoptée par le conseil municipal de la Ville de Bathurst le 17 novembre 2025.

MOTION ADOPTÉE

7.2.2.3.2

Demande

Proposé par S. Legacy, conseiller

Appuyé par P. Anderson, conseillère

QUE par les présentes, la municipalité de Bathurst demande à la Commission des emprunts de capitaux par les municipalités l'autorisation d'emprunter (ou de garantir le remboursement d'une somme empruntée ou de passer une entente de bail ou de bail avec l'option d'achat ou une convention d'achat) une somme maximale de 1 150 000 \$ devant servir aux fins suivantes:

Fonds d'immobilisation général	
Service de transports	\$ 400,000
Total Fonds d'immobilisation général	\$ 400,000
Fonds d'immobilisation pour eau et égouts	
Services d'hygiène environnementale	\$750,000
Total Fonds d'immobilisation pour eau et égouts	\$ 750,000
TOTAL GLOBAL	\$ 1,150,000

À un taux d'intérêt déterminé par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au moment de l'émission des obligations, sans dépasser le taux préférentiel des banques à charte pour un prêt-relais, pour une période ne dépassant pas dix (10) ans, au moyen d'un prêt, d'une émission d'obligations ou pour garantir le remboursement d'un prêt, d'une émission d'obligations ou un certificat de créance émis pour des dépenses en capital, selon les dispositions du paragraphe (1) de l'article (4) de la *Loi sur les emprunts de capitaux par les municipalités*, tel qu'autorisé par le vote du conseil municipal de ladite municipalité le 17 novembre 2025.

MOTION ADOPTÉE

7.2 Budget 2026

7.2.3 Modification de l'Annex « A » de l'arrêté 2024-01 Arrêté réglementant les services et les redevances d'eau et d'égout de la Ville de Bathurst

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par M. Skerry, conseiller

ATTENDU QUE l'Arrêté 2024-01, intitulé « *Arrêté réglementant les services et les redevances d'eau et d'égout de la Ville de Bathurst* », inclut l'Annexe A, qui énonce les tarifs des services d'eau et d'égouts; et

ATTENDU QUE l'ingénieur municipal, Matthew Abernethy, a présenté le rapport intitulé *État du réseau des services publics et recommandations*, décrivant la condition des infrastructures d'eau et d'égouts de la Ville et recommandant des ajustements de tarifs afin d'assurer la durabilité des opérations et le financement des améliorations en capital; et

ATTENDU QUE le rapport recommande des augmentations annuelles de 5 % au cours des cinq prochaines années afin d'assurer la stabilité financière à long terme du réseau des services publics; et

ATTENDU QUE le Conseil s'engage à mettre en œuvre une approche durable et pluriannuelle en matière d'ajustement des tarifs d'eau et d'égouts afin de maintenir et d'améliorer les infrastructures municipales; et

ATTENDU QU'une mise à jour de l'Annexe A est nécessaire pour refléter les tarifs révisés pour 2026;

IL EST RÉSOLU QUE :

1. L'Annexe A de l'Arrêté 2024-01 soit modifiée afin de réviser les redevances sur l'eau, articles (1) et (2), ainsi que les redevances des égouts sanitaires, article (1) pour refléter une augmentation de 5 %;
2. L'article 8 de l'annexe A soit mise à jour afin d'indiquer que tout propriétaire qui demande que son compteur d'eau soit vérifié ou jumelé sera responsable de tous les frais associés au service, et que la Ville facturera au propriétaire le montant facturé par l'entreprise effectuant les travaux;
3. La version mise à jour de l'Annexe A entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

MOTION ADOPTÉE**8. ARRÊTÉS MUNICIPAUX****8.1 Amendements proposés de l'arrêté municipal et de zonage****8.1.1 1058, allée Roy****8.1.1.1 Troisième lecture arrêté 2025-08Z****Proposé par** M. Willett, conseiller**Appuyé par** J.-F. LeBlanc, conseiller

QUE l'arrêté 2025-08Z, intitulé « Un arrêté visant à modifier l'arrêté 2008-01 intitulé « Arrêté de zonage de la City of Bathurst » » soit passé, en troisième lecture (par titre).

MOTION ADOPTÉE**9. RÉOLUTIONS PROVISOIRES****9.1 Adoption des restrictions et de conditions conformément à l'article 59 de la Loi sur l'urbanisme****9.1.1 Pour la propriété située au 1058, allée Roy****Proposé par** S. Legacy, conseiller**Appuyé par** D. Knowles, maire adjoint

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande du propriétaire pour modifier le zonage de la parcelle portant le NID 20931325 afin de permettre l'aménagement d'une mini maison; et

ATTENDU QUE le Conseil a l'intention d'adopter l'arrêté n° 2025-08Z pour permettre cet aménagement en tant que rezonage conditionnel conformément à l'article 59 de la *Loi sur l'urbanisme*; et

ATTENDU QUE le Conseil souhaite ajouter des conditions par le biais d'une entente de rezonage conditionnel jointe à l'arrêté n° 2025-08Z afin de s'assurer, une fois le rezonage terminé, que la parcelle sera aménagée conformément aux conditions énumérées dans l'entente ; et

ATTENDU QUE le paragraphe 59(2) de la *Loi sur l'urbanisme* stipule que la présente entente, une fois conclue, ne prendra effet qu'après le dépôt des copies certifiées conformes de l'arrêté de zonage et de l'entente au bureau d'enregistrement des biens-fonds.

IL EST DONC RÉSOLU QUE les modalités et conditions suivantes soient imposées à la parcelle :

1. En plus des usages normalement permis dans la zone R2-1, il sera permis d'aménager une mini-maison sur la propriété portant le NID 20931325.
2. Le type de bâtiment et l'aménagement du site devront être en concordance avec les plans présentés par la propriétaire avec sa demande de rezonage. Tout changement significatif à ces plans devra être approuvé par le Comité consultatif en matière d'urbanisme.
3. L'ensemble des dispositions contenues dans l'arrêté de zonage continuent de s'appliquer.
4. Les modalités et conditions susmentionnées sont contraignantes pour les parties, leurs administrateurs, agents, héritiers et cessionnaires.
5. Lors du rezonage du terrain, le terrain se trouvant dans la zone et tout bâtiment ou toute construction se trouvant sur le terrain ne peut être aménagé ou utilisé à des fins qui ne sont pas conformes à cette entente de rezonage conditionnelle, aux modalités et conditions imposées et aux limites de temps prescrites.
6. Les parties reconnaissent avoir pris connaissance du contenu du présent document et déclarent l'avoir signé.

MOTION ADOPTÉE

9.2 Paiement de facture TownSuite

Proposé par P. Anderson, conseillère

Appuyé par D. Branch, conseiller

QUE les membres du conseil municipal approuvent un paiement de 134 902,71 \$, plus taxes à TownSuite pour la facture d'abonnement annuel pour l'année 2026.

MOTION ADOPTÉE

9.3 P002-25 Améliorations du jeu d'eau

Proposé par J.-F. LeBlanc, conseiller

Appuyé par P. Anderson, conseillère

QUE la proposition P002-25 Améliorations du jeu d'eau soit attribuée à ABC Recreation pour un montant total de 399 991,13 \$ plus taxe.

MOTION ADOPTÉE

9.4 Q017-25 Services d'eau et d'égout et travaux sur le site pour les habitations modulaires

Proposé par S. Legacy, conseiller
Appuyé par S. Brunet, conseiller

QUE la soumission Q017-25 – Services d'eau et d'égout et travaux sur le site pour les habitations modulaires soit attribuée à Tristan's Excavation au montant de 104 687,25 \$, plus taxe.

MOTION ADOPTÉE

10. POINTS D'INFORMATION

10.1 Rapports de l'administration

Aucun

10.2 Rapports de comités

Aucun

10.3 Rapport de la mairesse

Aucun

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par D. Knowles, maire adjoint
Appuyé par M. Skerry, conseiller

QUE la séance ordinaire publique soit levée à 20 h 25.

MOTION ADOPTÉE

Kim Chamberlain / MAIRESSE

Amy-Lynn Parker / GREFFIÈRE MUNICIPALE